

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5231
9 janvier 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA, LE
9 JANVIER 1963, PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 janvier 1963 par laquelle vous m'avez fait tenir copies de la communication que M. Fidel Castro, Premier Ministre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, m'a adressée le 28 octobre 1962 et de la déclaration de la Direction nationale des organisations révolutionnaires intégrées et du Conseil des ministres, en date du 25 novembre 1962.

Je tiens à porter à votre connaissance que votre lettre a été distribuée en tant que document du Conseil de sécurité, sous la cote S/5228. La lettre du 28 octobre 1962 a déjà été distribuée sous la cote A/5271, et la déclaration du 25 novembre 1962, sous la cote S/5210.

Tout en prenant note de la position du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, telle qu'elle est exposée dans votre lettre, je tiens aussi à exprimer ma conviction que tous les gouvernements intéressés s'abstiendront de toute action qui risquerait d'aggraver, en quoi que ce soit, la situation dans la région des Antilles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances réitérées de ma très haute considération.

Le Secrétaire général

(Signé) U Thant

63-00475

